## Direction de la sécurité et de la circulation routières

## Décision du 24 juillet 2006 de la Commission nationale des experts en automobile

NOR: *EQUS0611758S* 

La Commission nationale des experts en automobile lors de sa réunion du 5 juillet 2006 a : établi une liste complémentaire à la liste annuelle établie pour l'année 2005/2006 en : acceptant sept nouvelles candidatures, intégrées dans la liste :

```
Carouge (Bruno);
Corbière (Jean);
Dos Santos (Alexandre);
El Amrani (Karim);
Kerjean (Alain);
Marnissi (Khémais);
Morette (Gilles).
Prenant en compte la qualification VGA à l'encontre de Knockaert. (Francis)
Constatant 2 dossiers incomplets :
Coissac (Jean-Pierre);
Sene (Sylvio).
Tenant compte la cessation d'activité de quatre experts :
Delamarche (Alain);
Lesceux (Stéphane-Pierre);
Pierart (Jacques);
Teboul (Alain).
Examiné le cas de l'expert Palard (Pascal).
```

Cet expert est agréé sous le numéro 003029 VGA depuis le 11 octobre 2004, anciennement agréé sous le numéro 002158 VGA du 5 janvier 2000 jusqu'au 20 juin 2003.

Il est avéré que cet expert suite à un jugement du tribunal de Lyon du 16 septembre 2004, a été condamné à 10 mois de prison avec sursis et 2 000 d'amende pour recel de vol.

Cette condamnation entraîne incapacité d'exercer l'activité d'expert en automobile au regard de l'article L. 326-2 du code de la route. Il a donc été radié.

Cette décision (en annexe) lui a été notifiée le 21 juillet 2006.

Fait à Paris, le 24 juillet 2006.

*Le président,* Jean Dardel

La secrétaire,
Antoinette Prud'Homme